

#FuturCSRD

Simplifions la CSRD sans sacrifier son ambition

Dossier de presse

Initié par



1. LES TÉMOIGNAGES DE NOS PRÉSIDENTS

Alors que l'avenir de la directive européenne sur le reporting extra-financier (CSRD), comme celui d'autres législations du Green Deal, demeure incertain, 12 réseaux d'entreprises et de financiers français appellent à une simplification équilibrée de ce texte clé pour en faire un levier puissant de compétitivité et de durabilité pour les entreprises européennes.



Julia Faure & Pascal Demurger, co-Présidents du mouvement Impact France :

"Impact France soutient une simplification pragmatique de la CSRD, qui préserve ses ambitions fondamentales tout en permettant des ajustements nécessaires pour mieux répondre aux réalités opérationnelles des entreprises. Cette directive est un levier clé de compétitivité et de protection pour l'économie européenne, et de résilience pour nos entreprises. Il est essentiel que chaque entreprise, quelle que soit sa taille, puisse pleinement s'en emparer. Nous appelons à une approche équilibrée, qui prenne en compte les ajustements pratiques requis tout en préservant les objectifs de durabilité."



Bertrand Rambaud, Président de France Invest :

"La mise en œuvre de la CSRD va dans le sens de l'histoire, et d'une volonté partagée d'agir collectivement pour plus de durabilité dans nos entreprises. En tant qu'investisseurs de long terme, nous voyons un réel intérêt à ce que les entreprises intègrent la CSRD pour en faire un outil de pilotage stratégique de leur business model. Toutefois, notre positionnement au plus près des dirigeants des PME et ETI que nous accompagnons, et ce dans une période de plus en plus complexe sur le plan économique, nous oblige à tirer la sonnette d'alarme sur certains aspects de la CSRD : les normes de reporting actuelles sont trop complexes et inadaptées pour nos PME et ETI, les coûts d'accompagnement à la mise en œuvre flambent et certaines exigences des auditeurs de durabilité peuvent être disproportionnées. Ainsi, nous soutenons les demandes de simplification visant à rendre l'application de la CSRD plus pragmatique et proportionnée avec l'objectif final de faire de la CSRD un outil au service de la transformation et résilience des entreprises et non une charge."



Mathieu Hetzer, Président national du Centre des Jeunes Dirigeants :

"Fidèle à son histoire et à son engagement en faveur de la performance globale, le CJD plaide pour une simplification raisonnée de la CSRD, pour qu'elle conserve l'ambition et le niveau d'exigence nécessaires face aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels. En tant que représentant de 6000 dirigeants de TPE PME, j'estime essentiel que cette directive devienne accessible et concrète pour tous les chefs d'entreprise. Un accompagnement ciblé et pertinent est indispensable pour faire de la CSRD un véritable moteur de transformation durable, au service de l'économie dans son ensemble. Parce qu'au-delà de l'économie, c'est notre avenir commun qui est en jeu. Devant les limites clairement établies de notre modèle actuel, nous devons rendre les organisations robustes. Pour y arriver, tous ensemble, nous avons besoin de ce cadre commun !"



Timothée Delacôte, Délégué Général de la Fondation FACE :

"Au-delà des impacts systémiques positifs de la CSRD sur l'inclusion sociale et la transition écologique, ses objectifs constituent un levier majeur de passage à l'action incitant les entreprises à concrétiser leurs ambitions RSE. L'effet d'entraînement qu'elle permet a déjà permis d'engager un certain nombre d'ETI et PME dans cette dynamique. Bien accompagnées par des acteurs comme FACE, qui sensibilise, engage et mobilise concrètement les entreprises et leurs salariés sur des actions d'inclusion dans les territoires, les entreprises de toutes tailles ont un intérêt certain à maintenir leurs ambitions sur leurs actions et reporting RSE."





Thomas Breuzard, co-Président de B Lab France :

"La simplification de la CSRD ne doit pas diluer son ambition. C'est une opportunité historique pour aligner les entreprises sur des enjeux climatiques et sociétaux critiques. Affaiblir les exigences de reporting ou réduire la transparence risque de compromettre une transition pragmatique. Le mouvement B Corp prône des normes exigeantes, accessibles mais robustes, pour guider toutes les entreprises vers un impact positif, c'est le sens de nos nouveaux standards qui entrent en vigueur en 2025. La qualité doit primer sur la rapidité, avec un accompagnement pour garantir que la régulation serve réellement une économie durable, juste et inclusive. Simplifier, oui, mais sans reculer sur l'essentiel."



Yannick Servant, Co-Fondateur de la Convention des Entreprises pour le Climat :

"Depuis 2021, la Convention des Entreprises pour le Climat a embarqué près de 3000 décideurs économiques, dirigeants d'entreprises, institutions, associations, de toutes tailles, secteurs et territoires, dans des parcours exigeants de réinvention de leurs modèles d'affaires à l'aune du dépassement des limites planétaires, de la raréfaction des ressources, des tensions sociales. Chaque fois, le constat est sans appel : ce qui n'est pas mesuré ne sera pas transformé. Les pays d'Europe prennent pleinement conscience de la vulnérabilité de leurs économies face aux instabilités climatiques, hydriques, énergétiques, d'effondrement du vivant mais également d'effritement des solidarités internationales. Procrastiner dans ce contexte alors que notre continent s'est doté d'outils de mesure, et donc d'action, radicalement innovants, ne pourrait qu'accroître notre vulnérabilité et donc notre peine. Penser et repenser les conditions de l'appropriation massive de ces outils : oui, mais faire un refus d'obstacle alors que tant d'entreprises se sont déjà mises en marche, c'est engranger une dette d'adaptation que nous risquerions de ne jamais pouvoir assumer."



Marie-Hélène Foubet, Présidente du Réseau Alliances :

"Les entreprises de nos territoires, et en particulier les TPE et ETI, ont besoin d'être encouragées dans leurs démarches de performance économique, environnementale et sociétale. La CSRD doit être cet outil qui permet de concrétiser et de formaliser ces ambitions. Nous avons besoin d'un texte ambitieux et pragmatique qui soit un trait d'union entre cette intelligence territoriale et collective, et les ambitions européennes."



Thierry Sibieude, Président de FAIR :

"La CSRD est une pierre importante de l'édifice de l'harmonisation de la donnée extra-financière en Europe : elle permet de parler la même langue dans 27 Etats, celle de la durabilité, en facilitant la mesure et le pilotage de ses externalités et de ses impacts. Les standards européens dont la mise en œuvre commence à peine sont une avancée majeure pour permettre aux investisseurs de diriger efficacement les flux de capitaux vers les activités contribuant aux transitions. Dans le contexte actuel, à cinq ans à peine des échéances de 2030, un report de calendrier ou un retour en arrière serait catastrophique. On ne peut oublier que l'harmonisation, c'est la simplification ; les européens ont intérêt à parler d'une seule voix, notamment face à la menace de la vague anti ESG qui sévit aux Etats-Unis et dans plusieurs pays européens."



François Guérin, Président du Collectif des Dirigeants Responsables :

"En définissant des standards communs sur les enjeux extra-financiers, la CSRD permettra d'entraîner progressivement toutes les entreprises à transformer leur modèle pour améliorer leurs impacts sociaux et environnementaux en valorisant ces démarches face aux concurrents qui n'ont pas cette attention et ne produisent par les efforts nécessaires. Le collectif Dirigeants Responsables soutient donc la mise en place de la CSRD et souhaite qu'elle puisse, à terme, être dupliquée au-delà de l'Europe."



Steve Jecko, Président d'Initiatives Durables :

"De par son ADN de réseau local engagé, Initiatives Durables a toujours veillé à accompagner les entreprises du Grand Est de façon pragmatique sur les sujets d'économie responsable. Ce leitmotiv a d'ailleurs été traduit par nos adhérents dans la mission de l'association par les termes "Tous Une Bonne Raison d'Agir !" Ainsi, il est important de faciliter l'appropriation de la CSRD afin de pouvoir en faire un réel outil au service d'actions transformatrices des modèles d'affaires de nos sociétés."



Hélène Bernicot & Guillaume Desnoës, co-Présidents de la Communauté des Entreprises à Mission :

"En tant que dirigeants et au contact quotidien des entreprises qui maillent le territoire français, nous connaissons leurs contraintes. Les réalités du terrain. Les défis qu'elles affrontent. Mais nous connaissons aussi leur force. Leur capacité à saisir les opportunités offertes par des initiatives comme la CSRD. Pour se renforcer tout d'abord, en s'outillant pour un modèle économique durable, intégrant pleinement ses impacts sociaux et environnementaux. Pour se démarquer ensuite, dans un paysage concurrentiel exigeant, grâce à des comparaisons valorisantes. La CSRD est nécessaire mais elle doit rester accessible à toutes les entreprises, sans perdre son ambition ni sa raison d'être. Au sein de la Communauté des Entreprises à Mission, nombreuses sont les entreprises qui s'en sont déjà saisies : elles envisagent la CSRD comme un levier au service de leur développement, car c'est leur mission qui constitue la toile de fond des choix et des priorités, et qui donne du sens aux transitions à conduire ou aux actifs à préserver."



Gaëtan de Sainte Marie, Président de Symbiose :

"Symbiose, réseau engagé d'entreprises responsables est convaincu que la CSRD et les critères extra-financiers sont un formidable moyen de valoriser l'engagement de nos entreprises. Pour développer les entreprises de manière équilibrée nous devons pleinement composer les 4 leviers de la performance globale : économique, sociale, sociétale et environnementale. La CSRD devrait être une opportunité unique de valoriser différemment nos entreprises et de favoriser la collaboration par cette dimension de co-responsabilité de la chaîne de valeur. Une révision et un allègement de cette directive en faveur d'une mise en œuvre simplifiée, pragmatique et adaptée est essentielle afin d'en faire un véritable levier de transformation accessible à toutes les entreprises plutôt qu'une contrainte paralysante."

2. NOTRE POSITION

Simplifier la CSRD sans renoncer à ses ambitions

La directive sur le reporting extra-financier des entreprises (CSRD), adoptée en 2022 et dont l'entrée en vigueur progressive a débuté récemment, établit un cadre ambitieux et harmonisé pour guider nos économies et nos entreprises sur les rails de la transition. En offrant aux entreprises une base solide pour intégrer les risques environnementaux et sociaux tout en transformant leurs modèles économiques, elle constitue un levier stratégique pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne, résolument engagée dans la construction d'un modèle économique durable.

Pour autant, sa mise en œuvre révèle des complexités opérationnelles qui, sans ajustements, risquent de compromettre son efficacité pour les entreprises, en particulier pour certaines PME et ETI. À ce titre, **les initiatives actuelles de la Commission européenne autour de la loi omnibus peuvent constituer une opportunité pour optimiser l'application de la CSRD et en faire un levier puissant de compétitivité et de durabilité pour les entreprises européennes, si elles ne reviennent pas sur son ambition initiale.**

Face aux pressions croissantes d'une partie du monde économique pour remettre en cause la directive, nous rappelons que **cette phase d'ajustements ne doit en aucun cas devenir un prétexte pour affaiblir ses objectifs.** La loi omnibus ne doit pas conduire à rouvrir le texte de niveau 1 de la directive à de nouvelles discussions. D'une part, parce que de nombreuses entreprises sont déjà engagées dans la mise en œuvre de la directive CSRD. La législation européenne enverrait de nouveau des signaux contraires. D'autre part, parce que cela empêcherait l'Europe de réaffirmer ce qui fait sa singularité dans le concert mondiale et ce qui fera sa force face à ses concurrents internationaux.

La simplification de la CSRD, si elle semble nécessaire au regard des retours d'expériences des entreprises concernées, ne doit en aucun cas réduire son ambition. Les entreprises, quelles que soient leur taille et leurs ressources, ont besoin d'un cadre clair, accessible et adapté pour s'engager pleinement dans la transition écologique et sociale. Nous appelons ainsi à une approche équilibrée et responsable. Celle-ci doit se concentrer sur des ajustements techniques réalisés via des actes délégués, afin de lever les obstacles pratiques identifiés par les entreprises tout en préservant l'esprit et les objectifs fondamentaux de la directive.

Cette démarche implique une application plus progressive et proportionnée de la directive, tenant compte des réalités opérationnelles des entreprises, notamment selon leur taille. Il convient également de privilégier une simplification pragmatique qui favorise la comparabilité des engagements ESG des entreprises d'un même secteur, de simplifier certaines démarches administratives pour réduire la charge pesant sur les entreprises, et de clarifier le périmètre des audits.

Simplifier ce qui doit l'être, à la lumière des retours d'expérience, permettra de rendre le cadre législatif plus lisible et opérationnel sans compromettre les objectifs de durabilité et de compétitivité. Cette approche pragmatique est essentielle pour garantir que la CSRD continue d'être un outil efficace et cohérent pour accompagner la transformation des entreprises et des économies européennes.

Dans ce dossier de presse, nous avons ainsi décidé de mettre en avant des témoignages et retours d'expérience de dirigeants d'entreprises concernés par la CSRD. Ces témoignages illustrent les obstacles rencontrés et les solutions possibles pour accompagner les entreprises dans leur transformation, soulignant à quel point il est impératif de maintenir une direction claire et ambitieuse tout en ajustant le cadre législatif aux réalités du terrain.

La coalition #FuturCSRD



3. TÉMOIGNAGES DE DIRIGEANTS D'ENTREPRISES

Dans le cadre de ce dossier de presse, nous vous proposons ci-dessous 15 témoignages de dirigeants d'entreprises au sujet de la mise en œuvre de la CSRD. Ces dirigeants d'entreprises ont accepté de répondre à des propositions d'interview en rapport avec le sujet. Pour toute demande d'entretien ou sollicitation médiatique, merci de contacter le service presse dont les coordonnées se trouvent en dernière page de ce document.



Catherine Touvrey - Directrice Générale de Harmonie Mutuelle

Harmonie Mutuelle, qui compte environ 5500 collaborateurs, est le premier acteur mutualiste de santé en France et accompagne particuliers, entreprises et indépendants avec des solutions de santé et de prévoyance.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour Harmonie Mutuelle

La CSRD est le seul dispositif permettant à une entreprise de dévoiler, de façon comparable les éléments permettant d'apprécier sa véritable performance, à savoir la performance économique, sociale et environnementale. L'actualité démontre, de façon de plus en plus nette, qu'une performance économique de court terme obtenue au détriment des facteurs sociaux et environnementaux de l'entreprise ou de son entourage est en définitive destructrice de valeur et source de difficultés économiques et sociales futures. En tant qu'acteur de santé nous mesurons aussi l'impact que l'activité des entreprises a sur la santé. La CSRD est l'occasion de rendre compte de façon exhaustive de nos réalisations et ambitions en ce qui concerne notre gouvernance et nos impacts sociaux et environnementaux. La CSRD permet d'améliorer l'expression de nos stratégies en ces matières et de montrer comment les unes et les autres viennent en cohérence et en appui de notre performance économique.

Quels ajustements pour optimiser la mise en oeuvre de la CSRD et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises ?

Il faut faire en sorte que l'audit soit plus équilibré et porte davantage qu'aujourd'hui son attention sur la pertinence des politiques et la cohérence sur le fond que sur le processus de production et sur le suivi précis du formalisme, certes important, mais pas suffisant en tant que tel pour produire un reporting véritablement utile.



Jérôme Sauer - Directeur Général de KS Groupe

KS Groupe est une ETI familiale française comptant 450 collaborateurs qui fournit des solutions adaptées pour les projets liés à la construction et au bâtiment.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour KS Groupe :

En tant que Société à Mission, la CSRD est un outil au service de la transition environnementale et sociale qui vient renforcer nos engagements. Son aspect réglementaire nous permet d'aller plus loin en structurant de manière encore plus rigoureuse l'évaluation de nos impacts sociétaux et environnementaux. Elle nous pousse également à intégrer des thématiques complémentaires qui nous permettront de renforcer la confiance de nos parties prenantes internes et externes, tout en inspirant d'autres acteurs du secteur.

Le cadre commun qu'elle offre aux entreprises, leur permettant de s'interroger sur leur modèle d'affaire et leur chaîne de valeur, nous semble pertinent pour que l'ensemble du monde économique assume ses responsabilités face aux enjeux actuels de la société

Quels ajustements pour optimiser la mise en oeuvre de la CSRD et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises ?

Pour transformer la CSRD en un véritable levier de compétitivité, plusieurs ajustements s'avèrent nécessaires : réduire la complexité normative, notamment en publiant des référentiels sectoriels clairs afin d'offrir des repères adaptés aux spécificités des entreprises.

Par ailleurs, une priorisation des enjeux s'impose : il pourrait être judicieux de débiter par les actions les plus accessibles, tout en alignant ces efforts avec les politiques européennes et nationales.

La transition nécessitera aussi un accompagnement significatif, tant financier qu'humain, pour faire monter en compétence les équipes et intégrer ces nouvelles exigences. Accompagnement qui ne devrait pas être porté uniquement par les entreprises, surtout dans un contexte économique tendu et incertain. Enfin, passer d'une logique de volontariat à une obligation de suivi de nos impacts représente un changement culturel majeur. Ce virage devra être soutenu par une pédagogie adaptée et des incitations positives pour encourager les entreprises. Par exemple, la prise en compte des engagements RSE dans l'attribution de marchés ou d'attributions de fonds pourrait encourager les entreprises à intégrer pleinement ces nouvelles exigences.



Alexandra Mathiolon - Présidente Directrice Générale de Serfim

Serfim est un groupe français spécialisé dans les travaux publics et les services liés à l'environnement ETI française comptant environ 2800 collaborateurs.

Le niveau d'ambition continental de la CSRD est le bon. Sa vision systémique, qui considère l'ensemble des limites planétaires et l'ensemble des objectifs du développement durable, est la bonne aussi.

Pour une entreprise, l'exercice consiste ni plus ni moins à se poser les bonnes questions pour garantir sa pérennité dans les décennies à venir. Chez SERFIM, c'est un puissant outil stratégique qui mobilise l'ensemble de nos équipes et projette notre modèle économique avec un temps d'avance.

Nous ne nions ni sa complexité, ni le temps requis, ni le coût de réalisation de l'ensemble de la démarche. Mais c'est pour nous précisément la complexité de la CSRD qui fait sa puissance. Donc, plutôt que la rejeter, tentons collectivement d'accompagner au mieux l'ensemble des entreprises à dompter sa complexité.

Et mettons en place les bonnes aides, les bonnes structures d'accompagnement, les bonnes boîtes à outils, l'homogénéité des indicateurs, labels et audits, et la garantie que les "meilleurs élèves" seront récompensés de leurs efforts, notamment dans leur capacité de financement des projets qui vont dans le bon sens.

Nous soutenons la CSRD, car nous pensons que c'est le bon chemin à emprunter pour une entreprise, quel que soit son point de départ, afin de prendre toute sa part à l'effort collectif que nous impose la réalité de notre environnement.



Adrien Geiger - CEO L'OCCITANE en Provence

Le Groupe L'OCCITANE est un acteur international de la cosmétique naturelle et durable qui réunit plusieurs marques engagées pour la préservation de la biodiversité et l'artisanat local. Marque phare du groupe, L'OCCITANE en Provence propose des produits de beauté inspirés des richesses naturelles de Provence.

Bien que la CSRD représente un défi majeur, y compris pour des entreprises comme le Groupe L'OCCITANE déjà engagées dans des démarches de reporting et de certifications ambitieuses comme B Corp, cette directive marque une avancée tant décisive que nécessaire pour intégrer la valeur de la nature au cœur du business model. La CSRD permet de renforcer la transparence, essentielle pour la comparaison et l'évaluation entre entreprises tout en valorisant leurs pratiques exemplaires. Cette réglementation constitue également une opportunité unique de collaboration sectorielle, notamment autour de l'approche de double matérialité. La FEBEA a d'ailleurs conduit une analyse sectorielle approfondie pour identifier les impacts, les risques et les opportunités propres au secteur cosmétique. Cette analyse nous a été d'une grande aide pour identifier, au sein du Groupe L'OCCITANE, nos propres impacts "matériels" et structurer notre démarche en vue de répondre aux exigences de la CSRD.



François Guérin - Président de la Compagnie des Équipements Techniques et Industriels pour l'Habitat (CETIH)

La CETIH est une ETI française, comptant près de 1400 collaborateurs, et spécialisée dans la conception et la fabrication de portes, fenêtres et façades.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour la CETIH :

Cetih est une entreprise engagée depuis 15 ans dans une démarche RSE qui a fortement irrigué et transformé l'entreprise, nous avons donc mis en place très tôt un suivi avec des indicateurs d'impact. Dans notre évolution en entreprise à mission, nous avons encore enrichi et élargi ces indicateurs regroupés dans une matrice de contribution, permettant de bien piloter le suivi de notre mission. La démarche CSRD a permis d'approfondir cette démarche avec une vision vraiment complète de tous les enjeux d'impacts. Ceci ne modifie pas réellement notre démarche actuelle déjà bien structurée mais nous renforce une vision complète et une anticipation sur tous les impacts possibles.

Quels ajustements pour optimiser la mise en oeuvre de la CSRD et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises ?

La CSRD n'est pas difficile à aborder si l'entreprise a déjà intégré des réflexions sur ces sujets d'impacts. Quand on travaille sur ces thèmes, nous savons que la démarche est complexe car tous les sujets sont liés entre eux et qu'il est donc nécessaire d'avoir une vision systémique et donc plus complexe. La très grande majorité des entreprises n'ont hélas pas de démarche RSE ou de mesure d'impact, il est donc difficile pour ces entreprises de passer de rien à un modèle complet et complexe comme la CSRD. Je pense qu'une approche plus progressive aurait été pertinente pour mieux embarquer l'ensemble des entreprises. Nous aurions pu nous focaliser d'abord sur des enjeux prioritaires (définis par secteurs ou transverses) et ouvrir dans un deuxième temps sur une vision complète.

Un autre enjeu est la valorisation de cette démarche dans un environnement concurrentiel extrêmement déséquilibré avec des pays comme la Chine. Si aucune mesure sur ce sujet n'est mise en place, la CSRD sera perçue comme une nouvelle contrainte sans capacité à valoriser ces efforts face à la concurrence non-européenne qui pourrait s'affranchir de toutes actions en termes d'impact. L'Europe a donc une urgence à réguler ce sujet et éviter une destruction de nos capacités industrielles face à des concurrents qui ne jouent pas avec les mêmes règles.



Christophe Barnouin - Président d'Ecotone

Ecotone est une ETI française leader européen des produits alimentaires biologiques et végétariens (Bjorg, Bonneterre).

La CSRD représente pour Ecotone une opportunité de renforcer notre modèle d'entreprise responsable. Grâce à l'analyse de double matérialité, elle nous permet de mieux comprendre et anticiper les enjeux et risques externes. L'harmonisation des indicateurs de performance prévue par la directive nous offre également la possibilité de valoriser nos actions RSE auprès de nos parties prenantes (investisseurs, clients, consommateurs) en renforçant la transparence et la comparabilité de nos résultats. En somme, la CSRD est un outil clé pour approfondir notre engagement et répondre aux défis de demain, en cohérence avec notre mission et notre statut de B Corp.

Bien que la CSRD soit une avancée importante, plusieurs ajustements sont nécessaires pour en maximiser l'impact et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises engagées. Premièrement, la création d'un système de notation est essentielle pour permettre aux entreprises de suivre leur progression, d'identifier les axes d'amélioration et de se comparer de manière transparente. Ensuite, il est nécessaire de réduire les informations qualitatives au profit d'informations quantitatives. A défaut, il est indispensable de standardiser les données qualitatives, afin de les rendre plus objectives et de favoriser les comparaisons entre les entreprises

Enfin, il est important que la CSRD impose un reporting obligatoire sur les enjeux fondamentaux, que sont le changement climatique et la biodiversité !



Jean Vidal - Président du Directoire de Charier

Acteur français des travaux publics, Charier est une ETI familiale qui compte 1800 collaborateurs et qui intervient dans les domaines des infrastructures, des carrières et de la valorisation des matériaux pour contribuer à des territoires durables.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour Charier :

Il est un peu tôt pour assurer que la CSRD sera de manière certaine un vecteur de progrès et de transformation pour l'entreprise, mais nous misons dessus. L'énergie, les ressources financières et humaines que cela demande doivent être un investissement pour le futur.

Nous n'abordons donc pas l'exercice uniquement comme un exercice réglementaire mais bien comme un outil nous permettant de progresser, notamment en professionnalisant les éléments de mesure que nous avons déjà déployés dans le cadre de l'entreprise à mission. L'exercice très normé nous amène à encore mieux structurer notre reporting extra-financier, l'automatiser, le rendre plus complet et plus fiable et donc mieux suivre nos indicateurs de performance extra-financiers. Nous voyons également les plans d'actions qui vont en découler comme un vecteur de progrès pour l'entreprise et un coup d'accélérateur sur certains sujets.

Nous avons plus de doute sur ce que nous apportera le suivi des data points relevant d'indicateurs qualitatifs et non quantitatifs ; nous craignons en effet que la rédaction nécessaire pour répondre aux critères des normes ne soit surtout très chronophage sans vraiment apporter une valeur ajoutée à l'entreprise.

Quels ajustements pour optimiser la mise en oeuvre de la CSRD et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises ?



Olivier Clanchin - Président d'Olga

Olga (anciennement Triballat-Noyal) est une ETI agroalimentaire et familiale française comptant près de 1350 collaborateurs.

Avec la réglementation de la CSRD, nous nous réjouissons que les pouvoirs publics, et plus particulièrement la Commission Européenne, engagent la responsabilité et la transparence des entreprises quant à la réalité de leurs engagements au niveau sociétal. Loin de nous satisfaire de la possibilité de valoriser nos engagements précurseurs en termes de durabilité dans un cadre standardisé, nous prenons la mesure de cette opportunité de nous comparer aux autres acteurs de notre secteur en vue d'améliorer encore davantage nos pratiques à la lumière des enjeux de transition environnementale, sociale et économique. La CSRD est un véritable levier pour gagner en maturité sur la triple performance : sociale, environnementale et économique.

Si l'inconnu du premier rapport extra-financier peut être - à tort ou à raison - redouté, la démarche qui lui est préalable est une grande richesse pour la dynamique d'une entreprise. D'abord au niveau interne, en permettant d'engager la quête de sens de nombreux collaborateurs, à tous les niveaux, lors de groupes de travail dédiés. Ensuite, en renforçant le lien avec l'ensemble de nos parties prenantes dans le cadre des interviews réalisées pour construire notre matrice de double matérialité. Enfin, en affinant la pertinence stratégique de notre positionnement et la structuration de notre business au regard des priorités RSE portées par l'entreprise. Face à l'urgence climatique, il n'y aura jamais de contexte plus favorable que celui-ci qui consiste à agir dès à présent pour l'avenir.



Emmanuel Saulou - Président de Restoria

Restoria est une ETI française de plus de 600 collaborateurs spécialisée dans les solutions alimentaires pour les établissements de santé et de restauration collective.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour Restoria :

Pour une entreprise n'ayant pas encore formalisé une démarche RSE, la CSRD est un vrai vecteur de progrès et de transformation par l'analyse des impacts, des risques et opportunités au regard des enjeux sociaux et environnementaux.

Pour une entreprise comme Restoria, ayant déjà une démarche RSE solide et aboutie et étant société à mission, la CSRD vient conforter mais aussi challenger ses engagements. Dans les faits, nous ne découvrons pas nos enjeux ni nos priorités, cela nous oblige à mieux formaliser, à creuser plus précisément certains impacts et à travailler tous les sujets pertinents.

Par exemple, en tant qu'entreprise de restauration collective, nous sommes bien conscients de nos impacts et devoirs pour préserver la biodiversité et garantir le bien-être animal. A ce jour, nous les considérons mais n'avons pas encore réellement formalisé de politiques spécifiques, d'indicateurs clés... Sur ces points, la CSRD imposera que ces enjeux matériels soient expliqués et développés dans notre rapport de durabilité, ce qui nous permettra ainsi de progresser et de nous améliorer.

L'exercice portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, cela ne va pas être sans difficulté de collecter les informations et données fiables et pertinentes et cela doit absolument être pris en compte dans les échéances fixées.

Il est également dommage que les normes sectorielles ne soient pas parues en amont de l'obligation de publier le rapport de durabilité. Nous espérons que lesdites normes ne nous amèneront pas à revoir en profondeur tout le travail déjà mené. Les exigences qui encadrent l'audit du rapport de durabilité par un organisme tiers indépendant ou un CAC nous paraissent excessives, le budget d'audit qui en découle est colossal pour une ETI et paraît disproportionné.

La partie Taxonomie verte nous paraît également extrêmement complexe à mettre en œuvre et demande un niveau de détail et d'analyse qui n'existe pas dans les entreprises. Nous pensons qu'à la différence de ce que peut apporter la CSRD, l'exercice relatif à la taxonomie ne sera d'aucune valeur ajoutée pour l'entreprise.



Sophie Robert-Velut - Directrice Générale des Activités des Laboratoires Expanscience

Groupe français indépendant spécialisé en dermocosmétique et rhumatologie, Laboratoires Expanscience est une ETI française comptant 1000 collaborateurs.

Au-delà de ses exigences, cette directive incarne une opportunité sans précédent. Le défi est de taille, avec plus d'un millier de données à fournir pour certaines, mais cette réglementation nous amène également à aligner nos stratégies avec les enjeux planétaires. Elle nous pousse à repenser notre manière de créer de la valeur, de gérer nos ressources et de répondre aux attentes sociétales croissantes.

Cette nouvelle réglementation va bien au-delà d'un simple exercice de transparence ; elle devient le catalyseur d'un changement profond de nos modèles d'affaires qui est un atout pour renforcer la compétitivité européenne : elle nous permet de nous démarquer par notre engagement envers la durabilité. Chez Expanscience nous sommes résolus à transformer ces défis en opportunités, à innover et à avancer vers un avenir où performance économique rime avec respect de notre planète et de ses habitants.



Claire Chiollaz - Directrice Générale de MTB Group

MTB, acteur mondial de référence dans la gestion des déchets industriels, est une PME française qui compte environ 200 collaborateurs.

Nous savons aujourd'hui, sans plus de doute possible, que nos modes de vie et de production sont à l'origine des transformations que nous subissons. Dans ce contexte, la directive CSRD est une obligation mais aussi une opportunité incontournable pour les entreprises qui y sont soumises de s'interroger sur leur propre résilience « long terme ». La transparence induite est un changement de paradigme total pour l'économie – qui crée donc naturellement de fortes réticences. Mais l'échelle de la mise en œuvre de la directive lui permet de relativiser son impact concurrentiel négatif et ainsi amorcer une transformation à une échelle significative et utile.

Les difficultés et risques de court terme sont réels, et cela rend nécessaire de faciliter l'acceptabilité de la CSRD par la pédagogie, et de réduire les contraintes induites par la simplification et l'accompagnement de sa mise en œuvre. Pour autant, MTB soutient la mise en œuvre de la CSRD parce qu'elle est une garantie de résilience « long terme » des entreprises et des parties-prenantes de l'écosystème Terre, pour nos enfants !



Laurent Bazin - Associé Gérant de PKF Arsilon

PKF Arsilon est un cabinet français de conseil et d'audit regroupant près de 1000 collaborateurs qui accompagne les entreprises dans leurs enjeux financiers, fiscaux et juridiques.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour les entreprises :

La CSRD est aujourd'hui une norme de reporting qui favorise la transparence et la comparabilité sur les engagements pris par l'entreprise en termes de gouvernance, d'enjeux sociaux et environnementaux. Elle a pour intérêt de proposer une méthodologie pour formaliser sa démarche RSE/ESG. Elle intègre de nombreux enjeux ESG, les parties prenantes internes et externes et la gouvernance même de l'entreprise (organes de gouvernance, équipe projet, relations d'affaires...). Sur le volet environnemental, elle questionne sur la prise en compte des enjeux d'atténuation et d'adaptation dans notre modèle d'affaires dans une vision large : incidences, risques et opportunités.

Quels ajustements pour optimiser la mise en oeuvre de la CSRD et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises ?

Le sujet étant récent, nous manquons encore de recul et de benchmarks suffisants pour identifier les bonnes pratiques. La démarche de reporting CSRD sera grandement facilitée si l'entreprise s'engage en amont dans une stratégie RSE/ESG. Il est essentiel d'encourager et de soutenir cette phase préparatoire, ainsi que la mise en place d'un diagnostic RSE. Ce sujet doit être porté collectivement au sein de l'entreprise, dans le cadre d'un véritable projet commun.



Jérôme Foucault - Directeur Général de KE France

KE France est une PME française spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions innovantes pour l'aménagement extérieur.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour KE France :

En tant que dirigeant nous ne pouvons changer que ce que nous voyons, ce que nous évaluons. C'est pour moi le principal intérêt de la CSRD : mesurer à la fois nos impacts et nos risques et nous permettre à partir de ces données de construire une nouvelle stratégie.

Quels ajustements pour optimiser la mise en oeuvre de la CSRD et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises ?

Pour que la CSRD fonctionne il faut dans un premier temps stabiliser les indicateurs et les rendre lisibles pour les PME. Elle sera d'autant plus efficace que ces indicateurs auront été adaptés avec des référentiels par métier et des outils qui facilitent le travail de reporting. Plus qu'un levier de compétitivité, je pense que la CSRD est un outil de pilotage qui permet à la fois de mettre en avant un certain nombre de risques et de pistes d'amélioration et de faire évoluer la trajectoire des entreprises.



Sébastien Langer - Directeur Général du Cabinet Istrium

Istrium est une PME spécialisée en conseil stratégique et performance organisationnelle.

La CSRD comme vecteur de progrès et de transformation pour Istrium :

Comme la plupart des TPE PME, nous nous sentons parfois un peu perdus pour structurer notre politique RSE. Les normes volontaires (VSME) en cours de finalisation par l'EFRAG, serviront de guide pour nos parties prenantes, à commencer par nos salariés et certains de nos clients. Certes, cela demande du travail, mais nous le voyons vraiment comme un investissement qui portera ses fruits dans la durée. Par exemple, une fois ce reporting mis en place, il nous sera plus facile d'accéder à certains labels comme Lucie ou B Corp, ou de communiquer sur nos engagements auprès de nos futures recrues.

Nous pensons également que cela constituera un élément différenciateur pour valoriser nos actions RSE auprès de nos financeurs ou pour répondre à certains appels d'offres dans lesquels la RSE prend une place croissante.

Surtout, la CSRD ne doit pas être vue uniquement comme un ensemble de normes auxquelles il faut se rendre « compliant ». Son apport le plus important est d'encourager les entreprises à changer la vision qu'elles ont d'elles-mêmes. Pour être pérennes, celles-ci doivent démontrer leur capacité à créer de la valeur au sens large, et pas uniquement financière, tout en réduisant leurs impacts négatifs au maximum. C'est bien à un changement de modèle qu'invite la CSRD.

Quels ajustements pour optimiser la mise en oeuvre de la CSRD et en faire un levier de compétitivité pour les entreprises ?

Sur le fond, je n'ai encore rencontré aucun dirigeant qui remette en cause le bien fondé de la CSRD. En revanche, c'est dans ses modalités concrètes de mise en oeuvre que peuvent résider certaines réticences. La CSRD implique la collecte d'un nombre potentiellement très important de données. Même si l'EFRAG prend soin de guider les entreprises au travers de ses publications, cette tâche peut être chronophage et complexe.

Une première solution serait d'accélérer la publication des guides sectoriels. Peut-être faudrait-il également permettre aux entreprises d'entrer dans la CSRD de manière échelonnée. Par exemple en leur demandant dans un premier temps de se concentrer sur les critères les plus importants pour elles - les plus « matériels », pour reprendre la terminologie de la CSRD - avant de basculer sur un reporting plus exhaustif dans un second temps. Cette approche progressive favoriserait une adoption plus fluide de la CSRD et éviterait de décourager les entreprises.



Noël Bauza - Fondateur de Zei

Zei est une plateforme en ligne qui aide les entreprises à mesurer, améliorer et valoriser leur impact environnemental et social à travers des outils de suivi, des certifications et une vitrine de leurs engagements.

La CSRD n'est pas seulement une obligation réglementaire, c'est une opportunité sans précédent pour les entreprises européennes de transformer la transparence en avantage stratégique. En rendant les données ESG comparables, accessibles et standardisées, elle ouvre la voie à une économie où la durabilité devient un critère central de compétitivité.

Pour maximiser l'impact de la directive, il est crucial de simplifier son cadre. Prioriser les indicateurs clés mesurant les impacts des modèles d'affaires, produits et services permettra de réduire la lourdeur du reporting tout en favorisant l'innovation.

Dans un contexte de tensions croissantes sur les ressources, les produits et services les plus compétitifs seront ceux qui allieront durabilité et rentabilité économique. À l'image d'Airbus, qui a dépassé Boeing grâce à ses avions sobres en énergie et économiques pour ses clients, les entreprises les plus performantes seront celles capables d'intégrer ces enjeux dans leurs offres.

En aidant les entreprises européennes à identifier les opportunités offertes par la double matérialité et à mesurer les impacts environnementaux de leurs produits, la CSRD leur donnera les outils pour répondre à une demande mondiale en forte croissance. Alors que les crises environnementales s'intensifient, ce cadre est une chance unique pour positionner les entreprises européennes comme leaders d'une économie durable.

Contact

Malo Bourel-Weeger
mbourel@impatfrance.eco - 06 32 29 46 74

La coalition #FuturCSR

Initié par

